

COUPABLE !!

Dans l'espoir de pouvoir – ENFIN ! – m'imposer silence, « ils » se sont constitués en MEUTE...et, me citent, tous les 4 en DIFFAMATION :

- Le mercredi 06 février à 09H00, salle 2 du tribunal de Champ Fleury, devant un juge de proximité (Mme LAMY et M. CHARRITAT, en charge de l'urbanisme réglementaire à la mairie de Saint-Denis) ;
- Le vendredi 29 février à 10H00, devant le tribunal correctionnel de Champ Fleury (M. VICTORIA, Député Maire de Saint Denis et M. FOURNEL, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme).

Accessoirement, mes voisins GRONDIN m'ont assignée devant le T.G.I. espérant – après de NOMBREUSES violations de mon domicile – obtenir le « DROIT » de TOUT VENIR SACCAGER CHEZ MOI, pour achever leur IMMEUBLE HORS LA LOI...).

Juliette CARANTA-PAVARD
(victime absolue du clientélisme VICTORIA)